



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/13/11/Rev1*
16 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Treizième réunion
Cancún (Mexique), 4-17 décembre 2016
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**

MOBILISATION DES RESSOURCES

ANALYSE DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES VIA LE CADRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS AINSI QUE DES INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES ET DES DÉFINITIONS TELLES QUE FOURNIES PAR LES PARTIES

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 1 de la décision XII/3, la Conférence des Parties a adopté des objectifs pour la mobilisation des ressources et, au paragraphe 3 de cette même décision, elle a décidé d'examiner, à sa treizième réunion, les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, ainsi que leur efficacité, et d'examiner le besoin de prendre des mesures appropriées, sur la base des informations fournies par les Parties par le biais du cadre de présentation des rapports financiers, notamment les besoins en ressources qu'elles auront respectivement recensés, en tenant compte de leurs capacités d'absorption.
2. La Conférence des Parties s'est également prononcée sur une série d'activités opérationnelles :
 - i) Le Secrétaire exécutif a été prié d'élaborer des solutions pour renforcer les systèmes d'information sur les flux de ressources financières internationales relatifs à la diversité biologique à destination des pays en développement, et sur les flux de ressources nationales, en s'appuyant sur le cadre de présentation des rapports financiers (décision XII/3, para.27) ;
 - ii) Le Secrétaire exécutif a également été prié de faciliter l'échange de vues et d'expériences sur la contribution des mesures collectives à la conservation de la diversité biologique et à la mobilisation des ressources, notamment des données d'expériences et des enseignements tirés de l'application de méthodes opportunes, et de mettre ces informations à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion, pour examen et pour permettre à l'Organe subsidiaire de mettre à jour et de publier des lignes directrices pertinentes (para.31) ;
 - iii) Le Secrétaire exécutif a aussi été prié d'intégrer le cadre de présentation des rapports financiers dans le projet d'orientations pour l'établissement du sixième rapport national, pour permettre un suivi à long-terme des progrès (para.26) ;

* Le présent document a été revu à la lumière des rapports financiers complets reçus au 15 novembre 2016.

** UNEP/CBD/COP/13/1.

- iv) Les Parties ont été exhortées à envisager d'entreprendre, selon qu'il conviendra, un examen et une évaluation de la législation et des politiques en vigueur qui régissent les mécanismes de financement de la diversité biologique, en vue d'identifier les possibilités d'intégrer la diversité biologique et de renforcer les politiques actuelles et les garanties qui les complètent (para.17). Elles ont également été invitées à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des étapes de l'objectif 3 d'Aichi relatif à la diversité biologique (para.22).
2. L'Organe subsidiaire chargé de l'application a abordé ces questions, sur la base des informations établies par le Secrétaire exécutif, et il a adressé sa recommandation 1/6 assortie d'un projet de décision à la Conférence des Parties pour examen à sa treizième réunion. Ce projet de décision figure dans la compilation de projets de décisions (UNEP/CBD/COP/13/2).
3. Dans sa recommandation 1/6, l'Organe subsidiaire, prenant note du faible nombre de rapports financiers reçus, a exhorté les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs rapports à l'aide du cadre de présentation des rapports financiers, et les a invitées à mettre à disposition toute information méthodologique et définition supplémentaires utilisées au plan national (para. 1 et 2). Pour donner suite à la demande formulée au paragraphe 3 de la même recommandation, la présente note fournit, pour examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, a) une analyse actualisée des rapports financiers reçus, à la lumière des nouveaux rapports reçus avant le 15 novembre 2016 (chapitre II), et b) une analyse des informations méthodologiques et des définitions fournies par les Parties dans leurs rapports financiers et provenant d'autres sources pertinentes, et des options pour poursuivre les travaux en vue d'avoir des orientations méthodologiques indicatives (chapitre III). Le chapitre IV présente des conclusions et propose une voie à suivre, notamment des éléments d'un projet de décision pour examen par la Conférence des Parties. Une compilation des informations méthodologiques et des définitions telles que fournies par les Parties via le cadre de présentation des rapports financiers et provenant d'autres sources pertinentes est présentée sous la forme d'un document d'information.

II. ANALYSE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LE BIAIS DU CADRE DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS

Introduction

4. Dans le paragraphe 1 de la décision XII/3, la Conférence des Parties a réaffirmé son engagement en faveur d'une forte augmentation globale du montant total des fonds alloués à la diversité biologique, en diversifiant les sources, afin de mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et a adopté les objectifs suivants pour la mobilisation de ressources au titre de l'objectif 20 d'Aichi du Plan stratégique, comme suit :
- a) Doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement – en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économies en transition – en prenant comme référence les fonds annuels moyens consacrés à la diversité biologique pour les années 2006-2010, d'ici à 2015, et au minimum maintenir ce niveau jusqu'en 2020, conformément à l'article 20 de la Convention, pour contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, y compris au moyen de l'établissement par les pays récipiendaires de priorités relatives à la biodiversité dans le cadre de leurs plans de développement ;
 - b) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties, et au moins 75% d'entre elles, aient inclus la diversité biologique dans leurs priorités nationales ou leurs plans de développement d'ici à 2015, et qu'elles aient donc pris des dispositions financières nationales appropriées ;
 - c) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties, et au moins 75% d'entre elles, fournissent des ressources financières adéquates pour faire rapport sur leurs dépenses relatives à la diversité biologique, ainsi que sur leurs besoins de financement, leurs insuffisances et leurs priorités, d'ici à 2015, afin de consolider le niveau de référence ;
 - d) S'efforcer de faire en sorte que 100% des Parties, et au moins 75% d'entre elles,

fournissent des ressources financières adéquates pour élaborer des plans financiers nationaux en faveur de la diversité biologique d'ici à 2015, et que 30% d'entre elles aient apprécié ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes ;

e) Mobiliser des ressources financières nationales de toutes les sources afin de réduire l'écart entre les besoins identifiés et les ressources disponibles au niveau national, pour mettre en œuvre efficacement les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique des Parties d'ici à 2020, conformément à l'article 20.

5. Au paragraphe 2 de la même décision, la Conférence des Parties, rappelant l'article 20, a décidé que les objectifs des alinéas a) à e) ci-dessus seront considérés comme complémentaires et, au paragraphe 4, elle a exhorté les Parties et les autres gouvernements, avec l'appui des organisations internationales et régionales, à élaborer leurs stratégies de mobilisation de ressources ou plans financiers nationaux en accord avec les besoins et les priorités identifiés, en utilisant les objectifs de mobilisation de ressources susmentionnés comme cadre souple.

6. Au paragraphe 24 de cette décision, la Conférence des Parties a adopté le cadre de présentation des rapports financiers révisés, qui a pour but d'aider les Parties à fournir des informations de base et à faire rapport sur leur contribution pour atteindre les objectifs financiers globaux, tels qu'ils ont été adoptés par la Conférence des Parties à la Convention (annexe II de la décision). Conformément au paragraphe 25 de cette décision, le cadre de présentation des rapports financiers révisés a été mis à disposition en ligne et, au 15 février 2016, date limite pour l'élaboration de l'analyse initiale en vue de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, 26 rapports avaient été publiés en ligne, et trois rapports supplémentaires avaient été reçus en version papier.

7. Dans la recommandation 1/6, la date de présentation des rapports financiers a été reportée au 31 août 2016. Le Secrétaire exécutif en a informé les Parties par le biais de la notification 2016-066 du 27 mai 2016, et un rappel a été envoyé le 10 août 2016. Au 9 septembre 2016, les 57 Parties ci-après avaient complété et publié en ligne leurs rapports financiers: Allemagne, Afrique du Sud, Autriche, Barbade, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, France, Géorgie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maroc, Mexique, Mozambique, Myanmar, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Panama, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Swaziland, Tchéquie, Tunisie et Union européenne. Au 15 novembre 2016, neuf rapports financiers supplémentaires avaient été publiés en ligne par les Parties suivantes : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Grèce, Guinée, Hongrie, Maldives, Nioué, Norvège et Pérou. Vingt-deux de ces Parties sont membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les 44 autres ne sont pas membres. Tous les rapports peuvent être consultés à l'adresse : <https://chm.cbd.int/search/reporting-map?filter=resourceMobilisation>. Les pays ci-après ont présentés leurs rapports en version papier : Bolivie¹, Costa Rica, Équateur, États fédérés de Micronésie, Suriname et Venezuela. Si ces rapports n'étaient pas encore en ligne au moment de l'élaboration de la présente note, les informations pertinentes fournies dans les rapports financiers ont été prises en compte dans l'analyse ci-dessous.

8. Si le nombre de rapports a presque triplé, par rapport au nombre de rapports reçus pour la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, il reste relativement faible et il convient de garder cela à l'esprit au moment d'apprécier les informations quantitatives et semi-quantitatives fournies dans le reste du chapitre. En outre, plusieurs rapports ont rappelé, ou continuent de rappeler, que les informations fournies sont provisoires et que les rapports sont « inachevés ».

¹ La Bolivie a fourni un rapport préliminaire sur les dépenses nationales, y compris une évaluation de la contribution de l'action collective.

9. Malgré ces réserves, environ 79 % des membres du CAD, Parties à la Convention, ont communiqué des données, notamment concernant l'objectif 1 a), au moins jusqu'en 2013. En outre, deux-tiers des pays hyperdivers (11 sur 17) ont déjà présenté leur rapport. Le nombre de pays présentant des rapports est élevé, compte tenu notamment du fait que les plus grands pays donateurs, Parties à la Convention, figurent parmi ceux qui ont présenté des rapports.

10. Sur les 12 Parties ayant communiqué des données pour 2015 relatives à l'objectif 1 a), six Parties ont atteint, chacune de leur côté, l'objectif visant à doubler les flux internationaux (huit compte tenu des Parties qui n'ont pas fourni de données de base). Les progrès concernant l'objectif 1 b) et l'élément de l'objectif 1 d) relatif à l'appréciation des valeurs semblent satisfaisants, tout comme, dans une moindre mesure, la communication d'informations sur les dépenses relatives à la diversité biologique, conformément à l'objectif 1 c). Cependant, il semble plus compliqué d'obtenir des informations sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités (objectif 1 c)) et sur le plan financier national (objectif 1 d)). Une analyse détaillée est fournie dans la section suivante.

Flux internationaux de ressources financières

11. Au total, 28 Parties (les vingt-deux membres du CAD et six pays non-membres) ont fourni des informations sur le montant des ressources qu'elles avaient fournies en faveur de la biodiversité dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que dans les pays à économie en transition. Elles ont toutes fourni des informations sur les progrès réalisés dans la mobilisation de flux internationaux de ressources financières (question 1.1.2) et toutes, sauf deux (Bulgarie et Slovaquie, compte tenu de leur changement de statut), ont fourni des informations de base (question 1.1.1). Dans les tableaux fournis, 27 pays ont communiqué des informations sur l'aide publique au développement allouée à la biodiversité, tandis que la Hongrie, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse, la Tchéquie et l'Union européenne ont également rendu compte d'autres apports publics et la Chine a fait rapport sur des fonds fournis dans le cadre de la coopération sud-sud, en utilisant la colonne dédiée aux autres apports publics du cadre de présentation des rapports financiers. La France, la Hongrie et la Suisse ont fait rapport sur d'autres fonds dans la colonne correspondante, mobilisés par le secteur privé ainsi que par des organisations non gouvernementales, des fondations et des universités.

12. Deux pays non membres du CAD n'ont pas fourni d'informations quantitatives, mais ils ont fait référence à leurs programmes de coopération pour le développement. L'Inde a indiqué qu'il avait été impossible de déterminer le montant des ressources qui sont précisément fournies aux pays en développement en faveur de la biodiversité, tandis que le Mexique a fait savoir qu'il était en train de mettre au point un registre national pour la coopération internationale et le développement (RENCID), qui devrait donner des résultats officiels d'ici à 2017.

13. Quant aux informations sur les progrès, la plupart des pays (24) ont présenté des données jusqu'en 2014. Il se peut souvent que les données pour 2015 ne soient pas encore disponibles ou confirmées. Cependant, 12 autres Parties ont communiqué des informations pour 2015, tandis que trois ont fourni des informations jusqu'en 2013. Il convient donc d'interpréter la dernière colonne dans les tableaux 2 et 4 avec une grande prudence.

Tableau 1. Informations méthodologiques sur les flux financiers internationaux

	<i>Nombre de pays : 28</i>	
APD :	Flux bilatéraux : 25	Flux multilatéraux : 19
APD/autres apports publics :	Engagements : 5	Versements : 19
APD/autres apports publics :	Flux directs : 27	Flux indirects : 20
Autres flux :	Directs : 2	Indirects : 3
Méthodologie appliquée pour recenser les flux de ressources	Marqueurs de Rio	Autres : 8

publiques :	(CAD/OCDE) : 16	
-------------	-----------------	--

14. Le tableau 1 présente une vue globale des informations méthodologiques fournies. Compte tenu des différences méthodologiques qui apparaissent, il serait inopportun de comparer les pays entre eux de manière directe et détaillée et de donner un chiffre global significatif des fonds internationaux réellement alloués au cours de certaines années. Cependant, en prenant compte des informations de base fournies par un pays pour refléter son engagement à réaliser l'objectif 1 a) de la décision XII/3, à savoir doubler le total des flux internationaux de ressources financières allouées à la biodiversité aux pays en développement, il semblerait possible, en principe, d'utiliser ces données pour déterminer un quotient agrégé qui montre où en sont collectivement les Parties dans leur réalisation de l'objectif 1 a).

15. Dans le tableau 2 ci-dessous, un tel quotient a été calculé en ajoutant les niveaux de référence tels que fournis par les Parties (soit les données moyennes pour la période 2006-2010 pour chaque Partie) ainsi que les données pour 2011-2015, et en divisant les données annuelles agrégées pour 2011-2015 par le niveau de référence global. Pour chaque année, seules les Parties ayant fourni des données pour ladite année ont été prises en compte. Comme indiqué, compte tenu des différences susmentionnées, cette addition ne devrait pas être interprétée comme une somme globale significative des flux fournis. En dépit de ce problème de méthodologie, les Parties qui étaient en mesure de communiquer leurs données pour 2015 en temps voulu pour l'élaboration du présent rapport ont collectivement réalisé leur contribution à cet objectif.

Tableau 2. Flux internationaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Quotient agrégé	1,3	1,1	1,3	1,4	2,5
Nombre de Parties ayant fourni des rapports	26	24	27	24	12

16. Le tableau à l'annexe présente les quotients annuels ci-dessus par pays, ainsi que les niveaux de référence par pays en chiffres absolus. Là encore, en raison des différences méthodologiques, il ne faudrait pas utiliser les chiffres pour des comparaisons approfondies. Au total, six pays ayant fourni des données pour 2015 ont atteint individuellement l'objectif 1 a) visant à doubler les flux internationaux (Allemagne, Chine, Croatie, France, Lettonie et Norvège) ; la Bulgarie et la Slovaquie font état de données concernant des progrès mais n'indique aucun niveau de référence. Les flux communiqués par l'Union européenne (au niveau central, en sus des flux des États membres) ont également presque doublé en 2015. En outre, l'Estonie, la Hongrie, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni ont signalé que leurs flux avaient doublé en 2014.

17. Si le quotient calculé pour 2015 permet dans une certaine mesure d'être optimiste quant à la réalisation de l'objectif 1 a) de la décision XII/3, il convient de rester prudent car, au moment de l'élaboration de la présente note, nombre des Parties ayant fourni des données de base devaient encore communiquer leurs données pour 2015 (voir le tableau à l'annexe). En outre, plusieurs membres du CAD doivent encore compléter et soumettre leurs rapports financiers.

18. S'agissant des mesures prises pour encourager le secteur privé ainsi que les organisations non gouvernementales, les fondations et les universités à fournir un appui international à la mise en œuvre du Plan stratégique, 52 Parties ont formulé une réponse. Vingt-deux de ces pays ont indiqué qu'aucune mesure n'avait été prise tandis que 28 Parties ont indiqué que certaines mesures avaient été prises et les

² Le cas échéant, les chiffres ont été convertis en dollars des E.-U., en utilisant les taux de change annuels moyens (d'après les données tirées de la base de données Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international). D'après les informations rapportées, les chiffres ont été maintenus à valeur nominale. On a essayé de faire la conversion en chiffres réels en utilisant les déflateurs nationaux du PIB tirés de la base de données Perspectives de l'économie mondiale. Cela a eu des effets réduits, en raison du contexte général d'inflation faible, voire de déflation, observé récemment.

Pays-Bas ainsi que la Côte d'Ivoire ont fait savoir qu'ils avaient pris des mesures globales. Au total, 23 Parties ont en particulier cité des exemples d'initiatives et d'activités importantes, notamment dans le cadre d'initiatives nationales liant entreprises et biodiversité. Par exemple, les Pays-Bas ont mentionné le Registre des réserves vérifiées, qui vise à mobiliser les ressources financières du secteur privé en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, les efforts visant à favoriser une production et une consommation plus efficaces grâce à la Sustainable Trade Initiative (IDH) et à des accords directs entre entreprises et organisations sociales, ainsi que le soutien que le pays accorde au partenariat pour la comptabilisation de la richesse naturelle et la valorisation des services écosystémiques. La Côte d'Ivoire a signalé la création d'une fondation pour le financement durable des aires protégées et d'une plateforme en collaboration avec le secteur privé.

Prise en compte de la biodiversité dans les priorités et les plans et appréciation et/ou évaluation des valeurs

19. Toutes les Parties ayant communiqué des informations ont indiqué si elles avaient pris en compte la biodiversité dans leurs priorités nationales ou dans leurs plans de développement, et toutes ont au moins rendu compte de certains progrès : 50 Parties (soit 69%) ont indiqué qu'elles en avaient tenu compte dans une certaine mesure, tandis que 22 pays (soit 31%) ont indiqué qu'elles en avaient pleinement tenu compte. Tout semble indiquer que des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne l'objectif 1 b) de la décision XII/3.

20. Ces informations sont en outre confirmées par d'autres informations fournies par 63 Parties. Si certains pays font référence à leurs stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), il semble que l'intégration effective de la biodiversité soit rendue possible grâce aux liens établis avec des plans sectoriels ou des plans ou politiques supérieurs comme les plans nationaux pour la croissance ou le développement (durable), des cadres pour l'efficacité des ressources, voire même la Constitution nationale, qui ont été cités par 22 pays au total. Par exemple, le Canada s'est référé à la stratégie nationale de développement durable, qu'il a récemment adoptée, tandis que le Pérou a aussi mentionné plusieurs plans sectoriels (relatifs à l'agriculture, aux pêches, à l'éducation, aux sciences, aux technologies, à l'innovation et à l'énergie). La Croatie a précisé que la coopération intersectorielle s'était considérablement améliorée au cours des dernières années, dans des secteurs comme la foresterie, l'agriculture et la gestion de l'eau, et a conclu que la coopération relative à l'intégration de la biodiversité se renforce et s'intensifie lorsque des secteurs sont obligés de mettre en œuvre certaines activités ou d'inclure les questions relatives à la protection de la nature dans leurs programmes.

21. Les informations fournies dressent un tableau un peu plus optimiste que celles contenues dans les cinquièmes rapports nationaux. En effet, selon l'évaluation la plus récente, moins de 10% des rapports contiennent des informations selon lesquels cet objectif serait en voie d'être atteint. Toutefois, vu le nombre plus limité de rapports reçus, il serait trop tôt pour confirmer une telle tendance.

22. Au total, 71 Parties ont indiqué si elles avaient apprécié et/ou évalué les valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes. Une Partie a indiqué qu'une telle évaluation n'était pas nécessaire, neuf Parties ont indiqué qu'elles n'avaient pas entamé leurs travaux, tandis que 57 autres ont précisé qu'elles avaient lancé certaines évaluations et que quatre pays (Finlande, Japon, Norvège et Pays-Bas) ont fait savoir qu'ils avaient entrepris des évaluations globales. Par conséquent, 85% des pays ayant fait rapport ont entrepris au moins quelques évaluations, qui, dans l'ensemble, malgré le nombre réduit d'évaluations globales, semblent mettre en avant des progrès plutôt satisfaisants en ce qui concerne l'élément pertinent de l'objectif 1 d) de la décision XII/3.

Ces informations sont en outre renforcées par les commentaires supplémentaires qu'ont fournis 53 Parties. Trente-trois d'entre elles ont fait référence à de grands travaux d'évaluation, achevés ou en cours, tels que des évaluations nationales des écosystèmes, dans le cadre, par exemple, du projet européen de cartographie et d'évaluation des services écosystémiques (MAES), soutenu par l'Union européenne, des études nationales sur l'économie des écosystèmes ou de la biodiversité, ou des initiatives similaires. Le Burkina Faso a également mentionné une étude sur la contribution de l'environnement à l'économie

nationale réalisée dans le cadre de l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement, et la Norvège a évoqué la nomination d'une commission d'experts chargés d'évaluer et d'étudier la valeur des services écosystémiques et d'exposer les conséquences de la dégradation des services écosystémiques sur la société. Tout semble indiquer que le nombre d'évaluations globales pourrait augmenter à l'avenir. D'autres pays font allusion à des études à échelle plus réduite, notamment des études d'évaluation économique ; par exemple, la Tunisie a mis en avant des études entreprises sur la valeur intrinsèque de la biodiversité agricole et du coût économique de la dégradation des forêts. Cuba note qu'au total, 20 études d'évaluation économique ont été entreprises dans le pays, en général dans le cadre d'un projet et à l'aide de fonds externes, les capacités techniques au niveau national constituant un facteur limitatif déterminant.

État des dépenses nationales actuelles affectées à la biodiversité

23. Sur les 72 Parties ayant fourni des informations, 67 Parties, soit plus de 90%, ont fait rapport sur le soutien financier annuel qu'elles accordent aux activités nationales relatives à la biodiversité dans leur pays. Si ce chiffre peut également apparaître satisfaisant, il ne représente qu'environ 30% de toutes les Parties ; par conséquent, d'après une interprétation stricte, cet élément de l'objectif 1 c) de la décision XII/3 n'a pas été atteint.

24. Le tableau 3 fournit une vue d'ensemble des sources et des catégories comprises dans les chiffres fournis. Reflétant probablement la difficulté croissante que présentent la collecte de données pertinentes ou l'accès à ces données, on constate un gradient important pour les pays qui englobent des niveaux inférieurs de gouvernance, des sources non gouvernementales ou des dépenses qui sont indirectement liées à la biodiversité. En outre, les pays ont aussi communiqué des informations concernant différentes années. Avec ces différences, il reste encore difficile de faire des comparaisons entre les pays ou de fournir un chiffre global significatif pour les dépenses nationales consacrées à la biodiversité. Cependant, les données fournies permettent d'analyser la manière dont les dépenses consacrées à la biodiversité tendent à évoluer dans le temps. Le tableau 4 résume cette analyse et indique qu'environ la moitié des pays non membres du CAD et la majorité des pays hyperdivers (ou du moins certains) font état de progrès en matière de mobilisation des ressources, et 14% des pays en développement et aucun pays hyperdivers n'affichent une baisse des dépenses consacrées à la biodiversité.

Tableau 3. Sources et catégories de dépenses nationales

	Nombre de pays	
	Dépenses directement liées à la biodiversité	Dépenses indirectement liées à la biodiversité
<i>Les chiffres fournis concernent :</i>		
Budgets publics – niveau central	65	39
Budgets publics – niveau étatique/provincial	27	17
Budgets publics – niveau local/municipal	24	15
Fonds extrabudgétaires	21	15
Fonds privés/ressources du marché	16	11
Autres (ONG, fondations, universités)	29	18
Action collective des communautés autochtones et locales	7	4

Tableau 4. Tendances concernant les dépenses nationales

	Hausse	Baisse	Neutre	S/O	Total
Pays membres du CAD	6	7	8	1	22
Pays non-membres du CAD	22	7	17	4	50
Pays hyperdivers	8	0	3	0	11

Évaluation du rôle de l'action collective

25. Au total, 61 Parties ont indiqué si elles avaient évalué le rôle de l'action collective, notamment celle des communautés autochtones et locales, et des approches non fondées sur le marché pour mobiliser des ressources aux fins de la réalisation des objectifs de la Convention. Au total, 18 Parties ont indiqué qu'aucune évaluation de ce type n'était nécessaire tandis que 37 Parties n'avaient pas encore commencé leurs travaux et que six pays ont indiqué que certaines évaluations étaient entreprises. Aucun pays n'a indiqué que des évaluations globales étaient menées.

26. Au total, cinq pays (Afrique du Sud, Bolivie, Canada, Costa Rica et Pérou) ont fourni des informations supplémentaires sur cet aspect³, notamment des informations monétaires ou d'autres données : i) dans son rapport préliminaire, la Bolivie a estimé que le rôle de l'action collective équivalait à environ 360 millions de dollars E.-U. annuels entre 2006 et 2015 ; ii) le Canada a mené une évaluation partielle du rôle de l'action collective en se fondant sur 19 exemples de programmes ou d'initiatives d'action collective, équivalent à un montant moyen annuel de 151 millions de dollars canadiens entre 2006 et 2014 ; iii) le Costa Rica a indiqué que 3 millions de dollars E.-U. avaient été versés à titre de paiement pour les services écosystémiques fournis entre 2007 et 2011 aux communautés autochtones et locales pour leur contribution à la conservation de la biodiversité ; iv) le Pérou a rendu compte de la contribution des petits exploitants agricoles à la conservation de la diversité génétique des pommes de terre, pour un équivalent monétaire de 66 millions de dollars E.-U. en 2014 ; v) l'Afrique du Sud a attiré l'attention sur les aires terrestres protégées par des propriétaires privés et communautaires, qui totalisent 3 440 009 hectares, soit près de 30% des aires totales protégées en Afrique du Sud.

Informations sur les besoins de financement, les insuffisances et les priorités

27. Au total, 29 Parties ayant fait rapport (40%) ont communiqué leur besoin estimé de financement annuel (en général, fondé sur les SPANB révisés ; voir ci-dessous) et la plupart d'entre elles ont calculé leur déficit de financement en retranchant les ressources disponibles estimées. Au total, 20 Parties (soit environ 30%) ont aussi mentionné leurs actions relatives au financement des priorités. Sept autres Parties (Chine, Espagne, Estonie, Lettonie, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne) n'ont certes pas indiqué de données dans le tableau, mais elles ont fourni des informations supplémentaires, dont, par exemple, des chiffres qui illustrent bien le besoin total de financement pour les sites du réseau Natura 2000. Madagascar et le Soudan ont attiré l'attention sur leurs SPANB révisés pour identifier les actions relatives au financement des priorités. Avec cela, la part (en pourcentage) des besoins et des déficits de financement s'établirait à 60% et celle des priorités de financement à 33%, ce qui serait inférieur à l'objectif 1 c) de la décision XII/3, même seulement pour les Parties faisant rapport (d'après une interprétation stricte, ces éléments de l'objectif 1 c) n'étaient de toute façon pas satisfaits).

28. Les pays ayant fourni des informations ont en particulier évoqué leurs SPANB révisés comme base de leur évaluation. Le Burundi, la Finlande, le Malawi, l'Ouganda et la Tunisie ont plus particulièrement mentionné leur plan de mobilisation des ressources, tandis que la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud mentionnaient aussi leur évaluation des besoins au titre de FEM-74 comme source complémentaire d'information. Parmi les pays qui n'ont pas rendu compte de leurs besoins de financement, de leurs insuffisances et de leurs priorités, et contrairement à ce qui précède, neuf pays ont fait remarquer que leurs SPANB étaient toujours à l'examen et qu'ils ne pourraient donc pas faire l'objet d'un "chiffre". Le Bhoutan, Cuba, l'Inde, le Mexique, le Pérou et la Suisse ont mis en avant des initiatives en cours, comme des consultations interministérielles ou les travaux de l'initiative BIOFIN du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) destinée à faire évoluer le financement de la conservation de la biodiversité. Les Pays-Bas ont constaté qu'il n'y avait pas lieu d'indiquer des déficits de financement et que, par conséquent, ils ne les avaient pas estimés.

³ La Suisse a fait remarquer que, s'il n'existe pas de communauté autochtone et locale au sens de la Convention en Suisse, l'action collective prend la forme de contributions en nature informelles aux nombreuses organisations de la société civile, mais elle ne fait actuellement l'objet d'aucun suivi.

⁴ Voir <http://www.cbd.int/financial/survey2016.shtml> ainsi que les informations contenues dans le document UNEP/CBD/COP/13/12.

Plans financiers nationaux

29. Au total, 18 Parties, soit 25%, ont fourni au moins quelques éléments d'un plan financier. Seuls cinq pays (Afrique du Sud, Égypte, Guinée, République démocratique du Congo et Tunisie), soit moins de 7% des pays ayant fait rapport, ont présenté une synthèse de leur plan financier dans le tableau pertinent. Alors que la République démocratique du Congo et l'Égypte ont fourni des chiffres globaux concernant le montant des ressources nationales et internationales qu'elles entendent mobiliser, l'Afrique du Sud, la Guinée et la Tunisie ont indiqué des sources de financement individuelles, nationales et internationales, grâce auxquelles elles entendent réduire leur déficit de financement dans les prochaines années. La Tunisie a également fourni un plan global de mobilisation des ressources, dont un certain nombre de sources de financement ont été extraites et incluses dans le tableau pertinent, notamment une taxe écologique et des régimes de paiement et de compensation.

30. Quatre pays supplémentaires (Chine, Royaume-Uni, Suisse et Suriname) n'ont certes pas indiqué de données dans le tableau, mais ils ont fourni des informations supplémentaires. Si le Suriname a fait état de difficultés pour mobiliser des ressources financières, la Chine et la Suisse s'attendaient à ce que la plupart des fonds soient d'origine publique. La Chine et le Royaume-Uni ont en outre mentionné d'autres sources de financement (taxe sur les ressources naturelles et mécanismes de compensation pour la Chine, et contributions des ONG et du secteur privé, paiement des services écosystémiques et renforcement de l'efficacité pour le Royaume-Uni). La Suisse a souligné que, malgré plusieurs problèmes méthodologiques, elle était toujours disposée à collaborer avec le secteur privé afin de mobiliser des ressources supplémentaires. Avec ces informations qualitatives, la part (en pourcentage) des Parties ayant communiqué des informations sur (des éléments de) leur plan financier s'élève à 31%, ce qui est très loin de l'élément correspondant de l'objectif 1 d) de la décision XII/3.

31. S'agissant des mesures prises pour encourager le secteur privé, ainsi que les organisations non gouvernementales, les fondations et les universités, à fournir un soutien interne à la mise en œuvre du Plan stratégique, 64 pays ont fourni une réponse ; dix de ces pays ont notamment indiqué qu'aucune mesure n'avait été prise tandis que 52 Parties ont indiqué que certaines mesures avaient été prises et que deux pays ont mentionné des mesures globales. Au total, 42 pays ont fourni des informations supplémentaires sur leur dialogue avec des ONG, des fondations et des universités. Le Costa Rica a attiré l'attention sur sa récente coopération avec la Chambre de commerce afin d'enquêter sur les dépenses des entreprises dans le domaine de l'environnement. L'Inde, la Finlande, le Pérou et l'Union européenne ont signalé la création d'initiatives concernant les entreprises et la biodiversité et/ou des travaux en cours sur le sujet, tandis que l'Inde a également mentionné des dépenses obligatoires pour les entreprises liées au système de notification des pays créanciers (SNPC) au-delà de certains seuils et le Malawi a évoqué des partenariats publics-privés visant à restaurer des habitats détériorés.

III. ANALYSE DES INFORMATIONS MÉTHODOLOGIQUES ET DES DEFINITIONS FOURNIES, ET OPTIONS POUR POURSUIVRE LES TRAVAUX EN VUE D'AVOIR DES ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES INDICATIVES

Introduction

32. Au paragraphe 3 b) de la recommandation 1/6, l'Organe subsidiaire a prié, à sa première réunion, le Secrétaire exécutif de consolider et d'analyser, aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa treizième réunion, les informations méthodologiques et les définitions fournies par les Parties dans les rapports financiers et provenant d'autres sources pertinentes et, à partir de cette analyse, d'identifier des options pour poursuivre les travaux en vue d'avoir des orientations méthodologiques indicatives, en

s'appuyant sur les conclusions de l'atelier de Mexico⁵. Le présent chapitre donne suite à cette demande. En sus des informations tirées des rapports financiers des Parties, il a été tenu compte des sources ci-après : i) les travaux actuels de l'OCDE sur les marqueurs de Rio ; ii) les travaux actuels des banques multilatérales de développement sur les flux financiers multilatéraux et iii) les travaux récents de l'initiative BIOFIN du PNUD.

Flux internationaux de ressources financières

33. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE se sont en général référés au système de notification des pays créanciers (SNPC) pour fonder leurs évaluations des ressources fournies. Plusieurs Parties (voir Espagne, Royaume-Uni) ont centré leur analyse sur des codes-secteurs SNPC spécifiques, tandis que de nombreuses autres Parties ayant communiqué des informations dans la partie concernée de leurs rapports financiers ont utilisé la méthodologie des marqueurs de Rio comme base de leurs évaluations. Étant donné la nature qualitative des marqueurs de Rio, les Parties ont adopté des approches différentes sur la manière de regrouper les chiffres concernant les flux de ressources qui sont directement liés à la biodiversité et ceux qui y sont indirectement liés, en utilisant les marqueurs "principal" et "significatif" comme base. Par exemple :

- Plusieurs Parties comptabilisent les chiffres marqués "principal" et ceux marqués "significatif" à hauteur de 100% ;
- D'autres comptabilisent les chiffres marqués "principal" à 100 % et ceux marqués "significatif" à 40% ;
- D'autres encore appliquent aussi des coefficients ou des pourcentages, mais de manière plus différenciée : la France comptabilise les fonds marqués "principal" à 100 % et, sur la base d'évaluations par projet et d'un tableau d'orientation, à 5%, 30% ou 80% les fonds marqués "significatif". La Finlande applique des pourcentages pour les fonds marqués "significatif" allant de 10 à 50%, et des fonds marqués "principal" allant de 50% à 100% ;
- L'Allemagne a attribué 100% aux projets marqués "principal". Pour les projets qui ne concernent la biodiversité que de manière partielle (marqueur 1), seules les composantes sectorielles qui sont directement liées à la biodiversité sont comptabilisées.

34. La Slovaquie a décidé d'abandonner une méthode similaire axée sur des coefficients ou des pourcentages et de comptabiliser les fonds à 100%, en se basant cependant sur des critères d'identification plus stricts des projets ou des activités relatifs à la biodiversité.

35. L'OCDE envisage à l'heure actuelle d'améliorer les marqueurs de Rio pour la biodiversité et la désertification et les orientations associées⁶, en vue de renforcer l'équilibre entre les objectifs de la Convention et d'englober des activités plus larges visant l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes. Les orientations révisées pourraient comprendre un tableau indicatif approuvé afin de faciliter et de mieux harmoniser l'affectation des différents marqueurs par chaque membre.

36. Plusieurs pays non membres du CAD ont rendu compte de flux internationaux obtenus en identifiant des projets spécifiques relatifs à la biodiversité, et en ajoutant les chiffres connexes aux contributions des membres aux accords internationaux pertinents, ainsi qu'aux contributions facultatives au Fonds mondial pour l'environnement. Par exemple, la Chine a expliqué que son soutien direct à la mise en œuvre de la Convention et à la réalisation de ses trois objectifs principaux s'entend d'un don spécial de 10 millions de dollars E.-U à l'Afrique pour la protection des animaux sauvages, d'une contribution de 8,85 millions de dollars E.-U. au FEM (soit environ 30% des contributions totales de la Chine au FEM) et

⁵ L'atelier international d'experts techniques visant à identifier, consulter, collecter et regrouper des données sur les investissements nationaux et internationaux alloués à la biodiversité et leurs incidences a été organisé en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par l'intermédiaire de l'Initiative pour la financement de la biodiversité (BIOFIN), et accueilli par le Gouvernement mexicain à Mexico du 5 au 7 mai 2015, avec le soutien financier de l'Union européenne et des Gouvernements allemand et suisse, par le biais de l'initiative BIOFIN. Le rapport de l'atelier a été mis à disposition sous la forme d'un document d'information dans le cadre de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (UNEP/CBD/SBI/1/INF/20).

⁶ Voir le paragraphe 8 du projet de décision de la recommandation 1/6 du SBI

d'une contribution spéciale d'un million de dollars E.-U. (en 2013-2015) au Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération Sud-Sud.

37. Parmi ses sources d'information, la Chine a cité un livre blanc sur l'aide extérieure établi en 2014, tandis que l'Estonie et la Slovaquie ont mentionné des bases de données, gérées par les ministères des affaires étrangères et/ou de l'environnement. Le Mexique a indiqué qu'un registre national pour la coopération internationale et le développement (RENCID) était en cours d'élaboration et qu'il devrait permettre d'obtenir des résultats officiels d'ici à 2017.

38. S'agissant de l'aide multilatérale, tant les pays membres que non membres du CAD évoquent leur contribution au Fonds pour l'environnement mondial, plusieurs Parties fournissant des informations supplémentaires sur la manière dont la part relative à la biodiversité est évaluée. Le Japon a indiqué avoir utilisé la part consacrée au domaine d'intervention biodiversité au titre de FEM-5, en plus de ses contributions aux accords multilatéraux sur l'environnement, tandis que le Royaume-Uni a utilisé une part de 33% représentant sa contribution au FEM. La Suisse n'a pas mentionné de contributions fondamentales aux organisations multilatérales (même si elles œuvrent dans le domaine de la biodiversité), à moins qu'il ne soit possible d'évaluer la part consacrée à la biodiversité. Des travaux sont actuellement menés par un groupe de travail mixte des banques multilatérales de développement, sous l'égide de la Banque européenne d'investissement (BEI), afin de mettre au point une méthodologie permettant de suivre les flux multilatéraux de financement de la biodiversité et d'en rendre compte⁷.

39. Plusieurs Parties ont fourni des informations supplémentaires sur la manière dont elles évaluaient et rendaient compte d'autres flux internationaux, notamment en collaborant avec des institutions universitaires (Danemark) ou des organisations non gouvernementales (Suisse), qui leur fournissent des données. Cependant, s'agissant des flux du secteur privé, la France a constaté qu'il n'existait aucune méthode statistique fiable pour évaluer ces flux, tandis que la Suisse a indiqué que des efforts concertés étaient engagés pour évaluer ces flux, sans beaucoup de résultats cependant.

Dépenses nationales concernant la biodiversité

40. Au total, 27 Parties ont mentionné une analyse des budgets nationaux, notamment, et au moins, des budgets des autorités directement chargées des questions relatives à la biodiversité, mais dans plusieurs cas aussi, d'organismes ou de programmes spécifiques, et des postes budgétaires associés, qui contribuent de manière indirecte à la biodiversité. Plusieurs pays ont expressément mentionné dans leurs rapports les parts (en pourcentage) spécifiquement appliquées aux contributions indirectes : l'Union européenne et la Pologne les comptabilisent à 40%, tandis que d'autres (Inde, Pérou et Suisse) utilisent un système de pourcentage plus granulaire ; par exemple, 10%, 20% et 30% pour le Pérou. L'Union européenne et le Pérou ont à cet égard fait référence à la méthodologie des marqueurs de Rio.

41. Un plus petit groupe, mais néanmoins important, de 11 Parties a indiqué avoir utilisé des statistiques nationales basées sur des comptes de dépenses publiques pour l'environnement, en se référant à des classifications internationalement acceptées comme la Classification des activités de protection de l'environnement (CAPE) ou la Classification des fonctions de l'administration publique (CFAP), et en particulier à la sous-catégorie "protection de la biodiversité et des paysages". Sept de ces Parties ont indiqué qu'elles avaient également inclus les dépenses indirectement liées à la biodiversité, mais une Partie seulement (Finlande) a indiqué les catégories CAPE considérées à cette fin (gestion des eaux, gestion des eaux usées et protection de l'eau, et autres activités de protection de l'environnement). La Tchéquie a mentionné une liste très semblable (gestion des eaux usées, gestion des eaux, sols, protection des eaux souterraines et de surface et remédiation, etc.) mais a fait observer que les dépenses associées ne figuraient pas dans le rapport. La République démocratique du Congo a souligné les difficultés liées à la disponibilité des données CFAP, qui n'étaient disponibles que pour la période 2011-2013.

42. S'agissant des dépenses extrabudgétaires, plusieurs Parties (Bulgarie, Burundi et Tunisie) ont expliqué qu'elles avaient entrepris une évaluation des projets de coopération au service du développement

⁷ Voir le paragraphe 9 du projet de décision de la recommandation 1/6 du SBI.

afin d'identifier les projets relatifs à la biodiversité. La Bulgarie a appliqué un pourcentage de 30% aux projets indirectement liés à la biodiversité, tandis que la Tunisie a appliqué un pourcentage de 25% aux projets de développement agricole intégré ou de gestion des ressources naturelles et de 75% aux activités relatives à la mise en œuvre de la stratégie forestière. Au total, quatre pays (Inde, Liban, Myanmar et République démocratique du Congo) ont indiqué qu'ils avaient utilisé la base de données SNPC de l'OCDE pour recenser les projets pertinents et les dépenses associées ; l'Inde et le Liban ayant aussi expliqué qu'ils avaient utilisé des pourcentages pour comptabiliser les projets marqués « significatif » (dans le cas de l'Inde : 10% pour la protection des ressources en eau, 25% pour l'agriculture, la foresterie et la pêche ; 30% pour la politique environnementale et la gestion administrative ; 75% pour la protection de la biosphère ; 10% pour la protection des sites ; 10% pour la prévention et le contrôle des inondations ; 30% pour l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement et 30% pour la recherche sur l'environnement).

43. En ce qui concerne les dépenses engagées par les entreprises ainsi que par les organisations non gouvernementales, les fondations et les universités, les commentaires traduisent le large éventail des réalités (statistiques) au niveau national, allant d'indications selon lesquelles la communication d'informations concernant ces catégories est actuellement impossible (voir les commentaires de l'Autriche et de la Chine) à la forte présence de sources privées dans les comptes de dépenses pour la protection de l'environnement dans un certain nombre de pays membres de l'Union européenne (voir les commentaires de la Tchéquie et de la Finlande). La France a fait remarquer qu'un certain nombre de données d'entreprises étaient collectées à travers une enquête de l'autorité nationale des statistiques mais qu'elle ne pouvait pas encore en rendre compte de manière systématique. D'autres Parties (Canada, Croatie, Danemark, Japon, Liban et Suisse) ont indiqué qu'elles étaient en mesure d'incorporer des informations d'entreprises ou d'institutions compétentes sur la base d'une collaboration adaptée. Dans le cas du Danemark, du Japon et de la Suisse, cela comprend des données fiables provenant de fondations et d'universités, mais pas du secteur privé. Le Pérou a fait remarquer qu'il tenait compte des données du secteur privé dans la mesure seulement où l'activité pertinente était réalisée via un organisme public. La Croatie a attiré l'attention sur une loi adoptée en 2014 qui prévoit l'obligation pour les ONG d'établir des rapports transparents, ce qui devrait permettre d'améliorer les données disponibles à l'avenir. La Suisse a constaté un manque de données et de cohérence entre les différentes sources de données concernant les dépenses des entreprises.

44. Plusieurs rapports contiennent des commentaires sur l'évaluation des dépenses des administrations infranationales. La Finlande a fait remarquer que les données statistiques sur les dépenses publiques de protection de l'environnement intègrent les niveaux inférieurs de gouvernance de manière consolidée (les transferts entre gouvernement central et municipalités sont pris en compte). Le Japon a évoqué une analyse de ces dépenses, sur la base d'une extrapolation statistique, mais a expliqué que ses résultats n'étaient pas inclus dans les données globales. Le Canada a attiré l'attention sur des incohérences dans les données qui limitent l'établissement de rapports à ce sujet, et le Danemark et les Pays-Bas ont signalé un redéploiement récent des responsabilités entre les niveaux de gouvernance, avec la même incidence sur l'établissement de rapports.

45. Trois pays pilotes de l'initiative BIOFIN du PNUD ont évoqué leurs travaux actuels sur cette question et ont expliqué qu'ils devraient établir de meilleurs rapports une fois les activités pertinentes terminées (Chili, Mexique et Rwanda).

46. L'initiative BIOFIN a rendu compte des progrès accomplis par les pays participants. Au cours des deux dernières années, 14 pays ont mené à bien leur analyse des politiques sur le financement de la biodiversité et 11 pays ont réalisé une analyse des dépenses relatives à la biodiversité.

Évaluation du rôle de l'action collective

47. Au total, trois pays (Bolivie, Canada et Pérou) ont fourni des informations méthodologiques supplémentaires à cet égard :

- La Bolivie a évalué la contribution de l'action collective dans les aires protégées en utilisant le nombre d'habitants des communautés autochtones et locales de ces aires et le salaire minimum. Pour les contributions de l'action collective en dehors des aires protégées, la Bolivie a appliqué le cadre conceptuel et méthodologique pour évaluer la contribution de l'action collective à la conservation de la biodiversité⁸, en utilisant la superficie habitée par des communautés autochtones et locales en dehors des aires protégées et les dépenses officielles par hectare concernant la gestion des aires protégées.
- Le Canada a utilisé le montant total de fonds mobilisés par deux partenaires ou plus (par exemple, des groupes autochtones, des ONG et des instituts universitaires), en tenant compte de la plupart des programmes publics fédéraux qui visent à mobiliser des fonds investis avec un ratio de un pour un, de sorte que pour chaque dollar fourni par le programme, au moins un dollar soit cofinancé par les bénéficiaires du projet à travers des ressources financières ou en nature (par exemple travail, produits ou services offerts sur la base du bénévolat). Le Canada a utilisé des indicateurs financiers étant donné que ces informations étaient les plus faciles à lire et qu'elles pouvaient être comparées dans tout un tas d'exemples. Selon la communication du pays, il était difficile de quantifier les indicateurs non financiers de façon comparable étant donné que les divers initiatives ou programmes calculaient différemment le résultat de la biodiversité.
- Le Pérou a mené évaluation de la contribution des petits agriculteurs à la conservation de la diversité génétique des pommes de terre portant sur les petits propriétaires d'une exploitation d'un hectare ou moins, sur la base de données tirées du recensement agricole national de 2013. Les contributions considérées incluaient les transferts de connaissances, l'échange de semences et le stockage.

Évaluation des besoins de financement, des insuffisances et des priorités et mise au point du plan financier

48. Quelques commentaires formulés étaient purement d'ordre méthodologique. Le Costa Rica et les Philippines ont fait allusion à la méthodologie BIOFIN du PNUD comme base de leur évaluation des besoins et des déficits de financement, et la Finlande a attiré l'attention sur plusieurs difficultés méthodologiques dans l'évaluation des déficits de financement, en particulier pour ce qui est de l'extrapolation des futures ressources disponibles et des contraintes techniques pour estimer les coûts. Quelques pays n'ayant pas fourni d'informations dans le tableau (Autriche, Bosnie-Herzégovine et Union européenne) ont souligné les difficultés techniques et le manque de données disponibles. En outre, plusieurs pays ayant fourni des informations ont même averti que les données étaient provisoires ou à l'état d'ébauche et étaient peu fiables (voir les commentaires de l'Afrique du Sud, de Madagascar et de la République démocratique du Congo). Selon l'initiative BIOFIN du PNUD, quatre des pays pilotes de l'initiative ont pleinement évalué leurs besoins de financement nationaux, et 14 pays sont en train d'élaborer des plans financiers nationaux pour la biodiversité, et les plus avancés d'entre eux ont commencé à travailler sur plus de 20 solutions de financement.

49. Le Manuel BIOFIN 2016, dont le lancement est prévu à la treizième réunion de la Conférence des Parties, comprend un certain nombre de caractéristiques permettant aux pays d'explorer les solutions de financement les plus adaptées à partir d'un éventail d'options, notamment un inventaire des subventions concernant la biodiversité et un résumé des données sur la valeur économique de la biodiversité et des écosystèmes. Les évaluations des besoins financiers comprennent des orientations visant à formuler des résultats comme cibles correspondant aux besoins financiers actuels des pays. Le champ d'application du plan financier concerne quatre types de résultats financiers : i) la mobilisation des ressources, ii) l'amélioration des résultats, iii) la prévention des coûts futurs et iv) la réaffectation des ressources existantes. Un nouveau système de notation permet d'évaluer les incidences potentielles (sur les plans de la biodiversité et sur les plans financiers et socioéconomiques) et la faisabilité de chaque solution proposée. Un nouvel outil de saisie et d'analyse des données permet de classer toutes les données à partir

⁸ Voir UNEP/CBD/COP/12/INF/7.

de l'analyse des dépenses et de l'évaluation des besoins financiers selon les catégories du Système de comptabilité environnementale et économique de l'ONU et des objectifs de développement durable.

50. L'initiative BIOFIN est en train de mettre au point une seconde phase de mise en œuvre en vue de faire évoluer davantage la méthodologie fondée sur les enseignements tirés par les pays et les solutions trouvées. La seconde phase permettrait à des pays supplémentaires d'adhérer à l'initiative, tout en aidant certains pays à mettre en œuvre leur plan financier.

51. L'accès au soutien technique de l'initiative BIOFIN est ouvert à un plus grand nombre de pays par l'intermédiaire des nœuds régionaux dits CBD-BIOFIN, lancés à la mi-2016. Trois conseillers régionaux spécifiques apporteront leur soutien aux pays qui ne prennent pas part au programme principal de l'initiative BIOFIN, par le biais de webinaires, de modules d'apprentissage en ligne et d'un nombre limité de missions dans les pays. Ils interviendront à la demande, aidant les pays à se familiariser avec la méthodologie BIOFIN au niveau national et en soutenant les initiatives des pays aux fins de l'analyse des politiques, en examinant les dépenses associées à la biodiversité, en chiffrant les objectifs nationaux relatifs à la biodiversité et en élaborant des plans financiers nationaux ou infranationaux relatifs à la biodiversité. Ils mettront aussi en relation les pays intéressés avec le réseau mondial BIOFIN.

IV. CONCLUSIONS ET VOIE A SUIVRE PROPOSEE

Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la décision XII/3

52. *Objectif 1 a) de la décision XII/3* : Les Parties qui étaient en mesure de communiquer des données pour 2015 en temps voulu pour l'élaboration du présent rapport ont collectivement assuré leur contribution à cet objectif. Toutefois, un nombre important de Parties ayant fourni des données de base doivent encore communiquer leurs données pour 2015. Aucune conclusion définitive ne peut donc être tirée.

53. *Objectif 1 b) de la décision XII/3* : Indépendamment des réserves relatives à la méthodologie, la présente analyse, et le plus large échantillon sur laquelle elle se fonde, confirment l'optimisme prudent qui avait été exprimé dans la version antérieure de la présente note, établie pour la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Si de nombreuses Parties doivent encore soumettre leurs rapports financiers, les Parties semblent, dans l'ensemble, être en bonne voie d'atteindre cet objectif.

54. *Objectif 1 c) de la décision XII/3* : D'après une interprétation stricte, l'objectif n'a pas encore été atteint en 2015. Toutefois, il semble que les pays ayant fourni des informations aient fait des progrès satisfaisants concernant l'établissement de rapports sur les dépenses nationales relatives à la biodiversité, compte tenu aussi du fait que la moitié de ces pays ont indiqué qu'ils n'avaient pas les ressources financières suffisantes pour rendre compte de ces dépenses. Cependant, l'établissement de rapports sur les besoins, les déficits et les priorités de financement semble plus difficile et, par conséquent, 22 Parties ont indiqué qu'elles avaient les ressources financières suffisantes pour rendre compte des besoins, des déficits et des priorités de financement, tandis que 33 autres ont indiqué qu'elles n'avaient pas les ressources financières suffisantes.

55. *Objectif 1 d) de la décision XII/3* : Dans l'ensemble, les Parties semblent être en bonne voie en ce qui concerne l'élément relatif à l'appréciation des valeurs, mais elles semblent rencontrer des difficultés particulières pour mettre au point leur plan financier national et faire rapport à ce sujet. En conséquence, 18 répondants ont indiqué qu'ils avaient eu les ressources financières adéquates pour établir leur plan financier national relatif à la biodiversité, tandis que 36 répondants n'avaient pas les fonds suffisants.

56. *Objectif 1 e) de la décision XII/3* : Cet objectif n'est pas assorti d'un délai à l'horizon 2015 et les progrès concernant sa réalisation seraient donc évaluer au cours de la deuxième période de présentation des rapports, concomitamment aux sixièmes rapports nationaux. Toutefois, afin d'évaluer si le déficit financier a été réduit grâce à la mobilisation des ressources financières nationales, un tel déficit doit d'abord être déterminé et communiqué. En outre, tout progrès limité dans l'identification et le signalement des déficits financiers et dans la communication d'informations à ce sujet, et dans l'élaboration des plans financiers nationaux aura aussi un impact sur l'évaluation des progrès accomplis

dans la réalisation de cet objectif.

57. Selon les explications fournies, si des progrès insatisfaisants ont été jusqu'à maintenant constatés en ce qui concerne l'objectif 1 c), et plus particulièrement l'objectif 1 d), il semble que cela soit souvent dû à des retards dans les processus qui devraient fonder ces travaux, par exemple la révision des SPANB, ou l'établissement des plans financiers avec l'aide de l'initiative BIOFIN du PNUD. Seul un nombre limité de pays couverts par l'initiative BIOFIN ont jusqu'à présent soumis leurs rapports financiers, alors que le nombre de pays couverts par cette initiative est récemment passé à 30. Des progrès supplémentaires peuvent donc être attendus à l'avenir :

- Le processus de révision des SPANB est mené à bien dans un nombre croissant de pays ;
- En même temps, certains des SPANB révisés qui ont déjà été reçus par le Secrétariat de la Convention contiennent des (éléments des) plans financiers nationaux ou des stratégies nationales de mobilisation des ressources qui doivent encore être inclus dans les rapports financiers⁹ ;
- On peut s'attendre à des progrès supplémentaires dans les pays couverts par l'initiative BIOFIN en ce qui concerne l'élaboration des plans financiers nationaux, qui seraient, à terme, reflétés dans les rapports financiers ;
- On peut aussi s'attendre à ce que le soutien technique offert par le biais des nœuds régionaux CBD-BIOFIN¹⁰, qui sont en train d'être créés, aient une incidence positive sur l'élaboration des plans financiers nationaux dans les pays non couverts par l'initiative BIOFIN.

58. Le projet de décision présenté par l'Organe subsidiaire chargé de l'application a déjà rendu compte de l'importance des SPANB révisés, tout en soulignant qu'il importait de redoubler d'efforts pour identifier les besoins, les déficits et les priorités de financement, et de mettre au point un plan financier national pour la mise en œuvre effective des SPANB révisés¹¹. Comme envisagé dans la recommandation 1/6¹², le projet de décision pourrait être complété à la lumière de la présente analyse. La Conférence des Parties souhaitera peut-être saluer, à sa treizième réunion, la création des nœuds régionaux CBD-BIOFIN pour fournir un appui technique aux pays non couverts par l'initiative BIOFIN afin d'évaluer leurs besoins, leurs déficits et leurs priorités de financement, d'élaborer leur plan financier national et d'établir leurs rapports financiers. Les paragraphes ci-après proposent des amendements adaptés au projet de décision pour examen par la Conférence des Parties.

Options pour poursuivre les travaux méthodologiques

59. L'analyse présentée dans le chapitre III ci-dessus fournit plusieurs options pour poursuivre les travaux en vue d'avoir des orientations méthodologiques indicatives aux fins de l'établissement des rapports financiers. Elles sont déjà reflétées dans le projet de décision présenté par l'Organe subsidiaire chargé de l'application, notamment en ce qui concerne :

- La fourniture d'un appui technique et de services de renforcement des capacités, notamment par l'initiative BIOFIN du PNUD¹³ ;
- Le partage et la diffusion constantes des informations méthodologiques et des définitions utilisées, en vue d'améliorer la transparence et de permettre la répliquabilité¹⁴ ;
- Les travaux méthodologiques en cours de l'OCDE et des banques multilatérales de développement¹⁵ ;

⁹ Voir l'analyse et les informations par pays fournies dans le document UNEP/CBD/COP/13/8/Add.1, p. 7-8.

¹⁰ Voir para. 52 ci-dessus.

¹¹ Voir le préambule et le paragraphe 4 du projet de décision contenu dans la recommandation 1/6.

¹² Voir la note de bas de page 4 du paragraphe 2 du projet de décision figurant dans la recommandation 1/6.

¹³ Voir le paragraphe 6 du projet de décision figurant dans la recommandation 1/6.

¹⁴ Ibid., para. 11 et 12 b).

- La mise en place de projets pilotes sur la contribution de l'action collective des peuples autochtones et des communautés locales et l'élaboration d'orientations méthodologiques permettant d'identifier, de suivre et d'évaluer cette contribution¹⁶ ;
- La mise en place ou le renforcement, selon qu'il conviendra, de la coopération avec les bureaux régionaux ou nationaux de la statistique en vue de créer des synergies avec les processus nationaux et internationaux existants concernant la collecte et la communication de données financières, et d'éviter le chevauchement d'activités¹⁷.

Propositions d'amendements au projet de décision

60. A la lumière des conclusions qui précèdent, la Conférence des Parties souhaitera peut-être inclure les éléments supplémentaires ci-après dans le projet de décision établi par l'Organe subsidiaire chargé de l'application dans la recommandation 1/6, tel qu'il a été présenté dans la compilation des projets de décision :

2bis. *Prend note avec satisfaction* des progrès importants qu'ont accomplis les Parties dans la réalisation des objectifs 1 a) et 1 b) de la décision XII/3, ainsi que dans la communication d'informations sur leur évaluation et/ou leur appréciation des valeurs intrinsèques, écologiques, génétiques, socioéconomiques, scientifiques, pédagogiques, culturelles, récréatives et esthétiques de la diversité biologique et de ses composantes, conformément à l'objectif 1 d) ;

2ter. *Prend note* des progrès accomplis par les Parties ayant fait rapport dans la communication d'informations sur leurs dépenses nationales relatives à la biodiversité, conformément à l'objectif 1 c) de la décision XII/3 ;

2quater. *Prend note avec préoccupation* des progrès limités accomplis par les Parties ayant fait rapport dans la communication d'informations sur leurs besoins, leurs déficits et leurs priorités de financement, conformément à l'objectif 1 c), et sur leurs plans financiers nationaux, conformément à l'objectif 1 d) ;

2quinquies. *Souligne* que les progrès limités accomplis dans la réalisation des objectifs 1 c) et 1 d) auront une incidence négative sur l'évaluation des progrès dans la réalisation de l'objectif 1 e) ;

5bis. *Demande* au Secrétaire exécutif d'établir une analyse actualisée des rapports financiers reçus pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa deuxième réunion ;

6bis. *Salue* la création des nœuds régionaux CBD-BIOFIN pour fournir un appui technique aux pays intéressés et non couverts par l'initiative BIOFIN en vue d'évaluer leurs besoins, leurs déficits et leurs priorités de financement, et de mettre au point leur plan financier national ; *et invite* les pays en développement Parties et les Parties en transition économique à faire part, le cas échéant, de leur intérêt à l'initiative BIOFIN du PNUD ;

61. D'après la pratique établie, ces propositions d'amendements seront incorporées à la compilation révisée des projets de décisions (UNEP/CBD/COP/13/2/Rev.1). Pour les différencier du texte ayant déjà fait l'objet de négociations, ces propositions d'amendements seront grisées dans le document révisé.

¹⁵ Ibid., para. 7 et 8.

¹⁶ Ibid., para. 14 et 15.

¹⁷ Ibid., para. 10.

Annexe

Tableau 5 : Quotients par pays (flux internationaux annuels divisés par niveau de référence, d'après les informations communiquées)						
Pays ayant fait rapport	Niveau de référence	2011	2012	2013	2014	2015
Autriche*	18 040	--	--	2,1	1,3	--
Bulgarie	--	--	--	--	--	--
Canada*	77 160	1,1	1,0	1,2	--	--
Chine	600	1,8	1,8	3,5	10,2	10,8
Croatie	11	1,9	2,3	3,8	4,5	6,3
Danemark*	412 318	0,9	1,4	1,6	1,2	--
Estonie	19	4,2	--	--	9,3	--
Union européenne*	226 345	0,8	2,3	1,9	0,9	1,9
Finlande*	19 945	1,9	1,5	1,2	1,0	1,3
France*	144 392	1,1	1,5	2,1	1,9	2,3
Allemagne*	266 815	2,6	2,6	2,7	2,6	2,4
Grèce*	3 839	0,0	0,2	0,1	0,1	--
Hongrie	31	0,4	0,4	0,7	54,3	--
Japon*	1 239 208	1,2	0,4	0,1	0,9	--
Lettonie	54	0,2	4,0	0,4	5,5	4,1
Luxembourg*	3 348	1,6	3,7	3,6	4,7	--
Pays-Bas*	143 445	0,6	0,8	0,7	0,6	--
Nouvelle-Zélande*	16 838	1,1	1,1	1,4	1,1	1,5
Norvège*	117 863	1,0	0,8	1,1	1,6	3,5
Pologne*	1 497	1,6	1,4	1,6	1,7	1,6
République de Corée*	13 283	1,3	0,7	1,5	--	--
Slovaquie*	--	--	--	--	--	--
Slovénie*	528	0,8	0,6	0,7	--	--
Espagne*	69 409	0,5	0,1	0,5	0,8	--
Suède*	160 999	--	--	1,9	2,0	--
Suisse*	49 331	1,0	1,2	1,5	1,5	--
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*	133 867	1,7	1,0	1,0	2,2	--

Source : rapports financiers ; calculs des pays.

Remarques : niveau de référence en milliers de dollars E.-U. valeurs actuelles telles que communiquées. Conversion monétaire effectuée sur la base des taux de change annuels moyens de la base de données Perspectives de l'économie mondiale. La Bulgarie et la Slovaquie ont fourni des données concernant

les progrès jusqu'en 2015 mais aucune donnée relative au niveau de référence.

* Membres du CAD de l'OCDE
